



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 février 2023

Délibération n°2023-09 : Renouvellement de l'adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne (CAUE 91)

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 février 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallaan, légalement convoqué le vendredi 10 février 2023, s'est rassemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallaan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 13	Votants : 17
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Bénédicte ALLENET, à Olivier MUSY, Eric MORISSET, Edwige BONNEFOY, Marianne PERDRIJAT, Nicolas RICHARD		
Représentés :	Guy HALGAND donne pouvoir à Alain SCHMITT, Lina LEMARIE donne pouvoir à Olivier MUSY, Hélène LEVERNIEUX donne pouvoir à Bernard GLEIZE, Marie MAERTENS donne pouvoir à Edwige BONNEFOY,		
Absents :	Alexandre SIGNORET, Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Bénédicte ALLENET		

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'activité du CAUE 91 qui apporte son soutien aux élus et techniciens des collectivités locales en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage, de biodiversité et de transition énergétique,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'adhérer à cette association afin de pouvoir bénéficier de son expertise,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : décide d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE 91),

Article 2 : précise que les frais d'adhésion s'élèvent à 105€,

Article 3 : indique que la dépense correspondante est inscrite au budget.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallaan

Accusé de réception en préfecture
081-219106358-20230216-2023_09-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023